

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2008

L'an deux mil huit, le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix sept mars, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, M. Alain CRISTOFOLI, M. Thomas ZUMBIEHL, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, et Mme Olivia-Jane LACROIX.

Absents : Mme Anne-Laure DUPONT qui donne pouvoir à M. CHANCLUD, M. Pascal GEORGE qui donne pouvoir à M. Marc ALLES, M. Francis MAILLET qui donne pouvoir à Mme LEFEVRE, M. Michel LECACHEUX

Secrétaire de séance : M. CORDIER.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Décision modificative au budget M49 2008
- Décision modificative au budget M14, affectation des résultats 2007
- Vote du budget modifié M14 2008
- Désignation de nouveaux délégués au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, dans le cadre de la révision extension du Parc.

Le Conseil Municipal accepte.

Le compte rendu de la séance du 14 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

1° Délégation de signature du Conseil Municipal au Maire

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au maire, pour la durée de son mandat, la délégation prévue par l'article L2122-22 du code général des collectivités locales en totalité pour permettre de faciliter la bonne marche de l'administration communale. Le conseil municipal peut à tout moment revenir partiellement sur les délégations accordées au maire.

2° Décision modificative au budget M49 2008.

Par courrier du 10 mars 2008, la sous-préfecture de Rambouillet suite au contrôle budgétaire demande de bien vouloir équilibrer les opérations d'ordre et de prévoir les crédits suffisants au compte 66111.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, les modifications suivantes :

1°/ au compte R 777 supprimer la somme de 11 021 €

Au compte R 777 inscription de la somme 1020 €

2°/ au compte 66111/066 inscription de la somme de 1074€,

3°/ retirer à l'article 618 la somme de 3000 €

Inscription à l'article 618 la somme de 1368 €

3° Décision modificative au budget M14, affectation des résultats 2007

Par courrier du 10 mars 2008, la sous-préfecture de Rambouillet après contrôle budgétaire demande de bien vouloir reprendre la délibération d'affectation des résultats 2007, suite à une erreur d'affectation des Restes à Réaliser 2007.

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de **fonctionnement** cumulé de **290 712.96€**

et un excédent d' **investissement** de **27 469.27€**

un état des **reste à réaliser** de **- 94 506.00€**

décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats cumulé 2007 comme suit :

1°/ Affectation au R 1068 de - 67 036.73 €

2°/ affectation à l'excédent reporté 002 - section **Fonctionnement** 223 676.23€

3°/ excédent d'investissement reporté 001 - section d'**investissement** 27 469.27€

4°Vote du Budget M14 2008

Par courrier du 10 mars 2008, la sous-préfecture de Rambouillet après contrôle budgétaire demande de bien vouloir revoter le budget modifié M14 pour l'année 2008 au vu de la nouvelle affectation des résultats 2007.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2008 -M14 modifié qui est adopté à l'unanimité.

Le Budget M.14 ; s'équilibre comme suit :

Dépenses/Recettes **de fonctionnement** 499 963.27€

Dépenses/Recettes **d'investissement** 660 000.00€

5° Désignation de nouveaux délégués au Comité Syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, dans le cadre de la révision extension du Parc.

- Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **décide** d'être représenté dans trois commissions et **désigne** :

M. Maurice CHANCLUD pour participer à la commission Urbanisme - Habitat – Paysage, Mme

Anne-Laure DUPONT pour participer à la commission Maîtrise des énergies – Déplacements et

M. Marc ALLES pour participer à la commission Développement économique.

QUESTIONS DIVERSES :

M. ALLES informe le Conseil Municipal qu'un recensement recollement des objets mobiliers conservés dans l'Eglise paroissiale a été réalisé par les archives départementales des Yvelines.

M. ZUMBIEHL demande si la bande de terre le long des bordures de trottoir à La Bête sera engazonnée par l'agent technique. M. le Maire précise que cela est prévu prochainement.

Suite à la lecture du calendrier du Comité des Fêtes, M. CORDIER demande que la Fête de Longvilliers se nomme FÊTE DE LONGVILLIERS. Elle aura lieu le 21 juin 2008.

La séance est levée à 21H30

La date du prochain conseil municipal est fixée au mercredi 7 mai 2008.

Pour extrait en Mairie le 25 mars 2008